

que pourroient attirer ses jugemens ; & qu'il fasse cesser le triste fleau de la maladie épidémique & de la mortalité du bétail , ainsi que tous les desastres & les malheurs qui pourroient naître soit des affaires du dehors , soit de l'intérieur même du Pays ; suppliant aussi le Tout Puissant , qu'il lui plaise de conserver encore long-tems dans une parfaite santé la précieuse Personne de SON ALTESSE , qui a été dans sa main un instrument de bénédiction pour la délivrance & la conservation de cet Etat ; qu'il conserve de même son illustre Maison , & qu'il bénisse tous les conseils & les moyens que SON ALTESSE mettra en usage pour le rétablissement des affaires de l'Etat , de manière qu'ils tournent à l'avantage de la Patrie & de l'Eglise : Le tout à l'honneur & à l'exaltation du Saint Nom de Dieu , à l'avancement de la vraie Religion réformée , à la conservation de nôtre Liberté si chèrement acquise , & à la sanctification de nos ames.

III. Le renouvellement du Traité de Subside avec l'Electeur de Cologne est certain , & l'Electeur de Mayence y est compris , aux mêmes conditions qui avoient été stipulées dans le précédent. Par ce nouveau Traité , qu'on a jugé de convenance dans la conjoncture présente des affaires du Nord & d'Italie , Leurs Alteſſes Electorales s'engagent à tenir un nombre de troupes prêtes pour le service de l'Angleterre & de la République , & d'accomplir cette condition dès qu'elles en seront requises.

IV. Le Prince Stadhouder a fait au mois de Mars la promotion suivante d'Officiers Généraux de Marine ; savoir , pour l'Amirauté de la Meuse : AMIRAUX , Mrs. Taalman & t'Hooft ; VICE-AMIRAUX , Mrs. de Roos & Floogeveen ; CONTRE-AMIRAUX ,